

Procédure file

Informations de base	
RSP - Résolutions d'actualité	2012/2833(RSP)
Résolution sur l'industrie sidérurgique de l'Union	Procédure terminée
Sujet 3.40.02 Industries sidérurgique et métallurgique 4.15.05 Restructurations industrielles, délocalisations et licenciements, Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM)	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	ITRE Industrie, recherche et énergie	PPE SARTORI Amalia	09/10/2012
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil	Réunion	Date
	Compétitivité (marché intérieur, industrie, recherche et espace)	3190	10/10/2012
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	Marché intérieur, industrie, entrepreneuriat et PME	TAJANI Antonio	

Evénements clés			
10/10/2012	Débat au Conseil	3190	
20/11/2012	Débat en plénière		Résumé
13/12/2012	Résultat du vote au parlement		
13/12/2012	Décision du Parlement	T7-0509/2012	Résumé
13/12/2012	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de procédure	2012/2833(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution sur question orale/interpellation
Base juridique	Règlement du Parlement EP 136-p5
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	ITRE/7/10895

Portail de documentation					
Question orale/interpellation du Parlement		B7-0368/2012	15/11/2012	EP	
Proposition de résolution		B7-0540/2012	05/12/2012	EP	
Proposition de résolution		B7-0541/2012	05/12/2012	EP	
Proposition de résolution		B7-0542/2012	05/12/2012	EP	
Proposition de résolution		B7-0543/2012	05/12/2012	EP	
Proposition de résolution commune		RC-B7-0541/2012	05/12/2012		
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T7-0509/2012	13/12/2012	EP	Résumé

Résolution sur l'industrie sidérurgique de l'Union

L'Assemblée a tenu un débat sur la question orale [O-000184/2012](#) sur l'industrie sidérurgique de l'Union.

Une proposition de résolution clôturant le débat devait être mise aux voix lors de la période de session suivante.

Résolution sur l'industrie sidérurgique de l'Union

Le Parlement européen a adopté par 351 voix pour, 125 contre et 34 abstentions, une résolution sur l'industrie sidérurgique de l'Union.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE et S&D.

La sidérurgie se trouve confrontée à d'importants défis, dont une chute marquée de la demande, la forte concurrence des importations de pays tiers appliquant des réglementations et des normes différentes, un accès difficile aux matières premières et des coûts plus élevés qui ont entraîné des restructurations, des fusions et des pertes d'emplois. L'effectif est passé, dans ce secteur, d'un million de postes en 1970 à près de 369.000 postes en 2012.

Rappelant que la sidérurgie est un secteur d'importance stratégique pour l'économie européenne, le Parlement demande à la Commission de produire, à brève échéance, une image claire de la situation quant aux changements majeurs qui se passent dans la sidérurgie en Europe et de surveiller les évolutions en cours afin de conserver le patrimoine industriel de l'Europe et la main-d'œuvre concernée.

La résolution salue l'initiative de la Commission d'élaborer, d'ici à juin 2013, un plan d'action européen en faveur de la sidérurgie, mais insiste sur la nécessité de le présenter dès que possible. La Commission est invitée à reconsidérer sa décision de ne pas proroger au-delà du 31 décembre 2012 le système de surveillance préalable des importations de certains produits sidérurgiques, plats ou tubulaires, prévue par le règlement (UE) n° 1241/2009 de la Commission et à inclure ce système dans le plan d'action.

Le Parlement demande à la Commission d'inclure dans son plan d'action la mobilisation de tous les instruments disponibles de l'Union, à savoir :

- une augmentation des dépenses de recherche, de développement et d'innovation, notamment dans les domaines de l'efficacité des consommations d'énergie et de matières premières,
- le ciblage d'investissements par la Banque européenne d'investissement,
- une politique active pour l'acquisition de compétences, la requalification et la reformation des salariés,
- un éventuel recours à d'autres instruments financiers de l'Union, tels que le Fonds social européen ou, le cas échéant, le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation, ainsi qu'à d'autres mesures visant à inciter l'industrie à investir pour se moderniser.

Selon les députés, un tel plan d'action devrait également explorer les voies pour lutter contre les prix élevés de l'énergie et des matières premières, ou en atténuer les effets. Dans ce contexte, la Commission et le secteur de l'acier lui-même devraient continuer d'étudier les possibilités disponibles, encourager la constitution de grands groupes et promouvoir un système de production en cycle fermé visant à reprendre et recycler les ferrailles, compte tenu des limitations présentes et futures de l'offre en matières premières. Le Parlement demande également à la Commission de prendre la sidérurgie en compte dans le réexamen en cours des règles actuelles en matière d'aides d'État et d'évaluer la possibilité d'introduire une certification de qualité pour les produits en acier.

La Commission est par ailleurs invitée à :

- s'appuyer sur l'expérience positive de la CECA et à constituer un organe tripartite (syndicats, industrie et Commission) afin d'ouvrir au développement à venir de la sidérurgie européenne, d'anticiper en consultant et en informant les travailleurs et de garantir le respect total des dispositions de la directive concernant l'institution d'un comité d'entreprise européen ;
- sefforcer de restaurer la compétitivité de l'industrie européenne de l'acier sur le marché mondial, en garantissant l'équité des conditions de concurrence tout en assurant des normes élevées en matière sociale et environnementale au sein de l'Union et en ouvrant en faveur de la réciprocité avec les pays tiers ;
- contrôler les activités de restructuration et de délocalisation de façon à s'assurer, au cas par cas, qu'elles sont menées dans le strict respect du droit de la concurrence de l'Union ;
- surveiller de près l'évolution future des usines situées à Florange, Liège, Terni, Gala?,i, Schifflange, Piombino, Câmpia Turzii, Rodange, O?elu Ro?u, Trieste, en Silésie, à Re?i?a, Targoviste, C?I?ra?i, Hunedoara, Buz?u, Braila, Borlänge, Luleå, Oxelösund ou ailleurs, dont l'intégrité est en menacée.

Le Parlement accueille favorablement les projets comme le consortium ULCOS (Processus sidérurgiques à très basses émissions de CO₂), un exemple d'initiative novatrice en matière de recherche et de développement visant à aider la sidérurgie à réduire de moitié ses émissions.